



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dérippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

## 1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit

DEGALIM

### 1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

AEROSOL DEGRIPPANT SPECIAL CONTACT ALIMENTAIRE

### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY



TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - [www.graisse-belleville.fr](http://www.graisse-belleville.fr) - mail : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr)

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : [info@graisse.fr](mailto:info@graisse.fr) et/ou <http://www.graisse-belleville.fr>

### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

## 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12

R66

Texte complet des phrases R: voir section 16

Phrase R

Phrase S

Phrase H

### 2.2 - Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément à la directive 1999/45 EC et au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes

GHS02



### Mention d'avertissement

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### 2.3 - Autres dangers

Aucune information disponible



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



**Dégrissant Contact Alimentaire**  
**HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 - MÉLANGES

| NOM CHIMIQUE         | N° CE     | N° CAS     | % MASSIQUE | Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Numéro d'enregistrement REACH |
|----------------------|-----------|------------|------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Alkanes, C11-15-iso- | 920-901-0 | 90622-58-5 | >= 80      | Xn; R65<br>R66                                             | Asp. Tox. 1, H304                                         | 01-2119456810-40              |
|                      |           |            |            |                                                            |                                                           |                               |

#### COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### 4 - PREMIERS SECOURS

#### 4.1 - Description des premiers secours

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### Inhalation

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### Contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

##### Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

#### 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Note au médecin

Avis au médecin.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 - Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable

##### Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

#### 5.3 - Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Evacuer la zone.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dégrippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

### 6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles.

Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### Précautions individuelles

Eloigner le personnel superflu.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Éviter de respirer les aérosols.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Stocker à l'écart des autres matières.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4 - Référence à d'autres sections

#### Autres informations

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

#### Remarques générales en matière d'hygiène

### 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de conservation

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts. Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Température de stockage : 5 - 50 °C

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine

### 7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Méthodes de gestion des risques

Pas d'informations complémentaires disponible

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 - Paramètres de contrôle

Alkanes, C11-15-iso- (90622-58-5) = Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics VME (mg/m³) = 1200mg/m³ VME ppm 171 ppm

### 8.2 - Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

#### Équipement de protection individuelle

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dérippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

Porter des gants de protection.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

**Protection corporelle**

**Protection respiratoire**

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                        |                 |                          |
|------------------------|-----------------|--------------------------|
| État physique          | Liquide         |                          |
| Aspect                 |                 |                          |
| Couleur                | Incolore        |                          |
| Seuil olfactif         | Caractéristique |                          |
| Propriétés explosives  |                 | Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes |                 | Aucune donnée disponible |

| Propriété                                  | Valeurs | Remarques - Méthode                          |
|--------------------------------------------|---------|----------------------------------------------|
| pH                                         |         | Aucune donnée disponible                     |
| Point de fusion/point de congélation       |         | Aucune donnée disponible                     |
| Point d'ébullition/intervalle d'ébullition |         | Aucune donnée disponible                     |
| Point d'éclair                             |         | Aucune donnée disponible                     |
| Taux d'évaporation                         |         | Aucune donnée disponible                     |
| Inflammabilité (solide, gaz)               |         | Inflammanble aérosol extrêmement inflammable |
| Limites d'inflammabilité dans l'air        |         | Aucune donnée disponible                     |
| Pression de vapeur                         |         | Aucune donnée disponible                     |
| Densité de vapeur                          |         | Aucune donnée disponible                     |
| Gravité spécifique                         |         | Aucune donnée disponible                     |
| Solubilité(s)                              |         | Aucune donnée disponible                     |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau)     |         | Aucune donnée disponible                     |
| Température d'auto-inflammabilité          |         | Aucune donnée disponible                     |
| Densité relative                           | 0.77    |                                              |

### 9.2 - Autres informations

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| Température de décomposition | Aucune données disponible |
| Viscosité cinématique        | Aucune données disponible |
| Viscosité dynamique          | Aucune données disponible |
| Densité                      | Aucune données disponible |

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 - Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2 - Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

### 10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4 - Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

### 10.5 - Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6 - Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dérippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

|                                              |                                                                  |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë                               | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Sensibilisation                              | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Cancérogénicité                              | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Toxicité pour la reproduction                | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| STOT-exposition unique                       | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| STOT-exposition répétée                      | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |
| Danger par aspiration                        | Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants. |

*Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH*

DL50 par voie orale

DL50, voie cutanée

| NOM CHIMIQUE | DL 50 PAR VOIE ORALE | DL 50 PAR VOIE CUTANEE | CL50 (concentration létale) |
|--------------|----------------------|------------------------|-----------------------------|
|              |                      |                        |                             |
|              |                      |                        |                             |
|              |                      |                        |                             |

Informations sur le produit

VAPORISATEUR AEROSOL DEGRIPPANT

Inhalation

Contact oculaire

Contact avec la peau

Ingestion

### Autres Informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 - Toxicité

Écotoxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Effet sur les organismes terrestres

### 12.2 - Persistance et dégradabilité

Non Etabli

### 12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Non établi.

### 12.4 - Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Mobilité

### 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

### 12.6 - Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dégrippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

Éviter le rejet dans l'environnement

### 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 - Méthodes de traitement des déchets

##### Déchets de résidus/produits inutilisés

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

##### Emballages contaminés

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

##### Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

#### 14.1 - Numéro ONU

1950

#### 14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : AÉROSOLS

Description document de transport : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

#### 14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 2

Code de classification (ONU) : 5F

Classe (IATA) : 2

Classe (IMDG) : 2

Classe (ADN) : 2

Étiquettes de danger (ONU) : 2.1



#### 14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ONU) : 5F

Disposition spéciale (ADR) : 190, 327, 344, 625

Catégorie de transport (ADR) : 2

Code de restriction concernant les tunnels : D

Quantités limitées (ADR) : 1L

Quantités exceptées (ADR) : E0

##### 14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dégrippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.6.5.

Disposition particulière (RID) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID) : 1L

Quantités exceptées (RID) : E0 : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales relatives au transport – Colis (RID) : W14

Dispositions spéciales relatives au transport –

Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12

Colis express (RID) : CE2

Numéro d'identification du danger (RID) : 23

Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles  
Classe de danger pour le milieu  
Union européenne

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Inventaires internationaux

TSCA  
EINECS/ELINCS  
DSL/NDL  
PICCS  
ENCS  
IECSC  
AICS (Australie)  
KECL  
NZIoC

Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées  
Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
Inventaire australien des substances chimiques  
Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme  
Est conforme

#### 15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### 16 - AUTRES INFORMATIONS

Révision - Voir : \*.

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## DEGALIM



Dégrippant Contact Alimentaire  
HAUTES PERFORMANCES

Date Impression

28/03/2016

Date de Révision

01/07/2015

Remplace la version

22/12/2014

Aerosol 1

Asp. Tox. 1 Danger par aspiration, Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

R12 Extrêmement inflammable

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

F+ Extrêmement inflammable

Xn Nocif

Date de révision

01/07/2015

### Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du

22/12/2014

**Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**